

## REGLEMENT DU JEU "Grand Jeu GRILL PARTY"

La société Viverio, Société par actions simplifiées au capital de 800.000€, numéro RCS 400 210 183, 3 allée Michaël Faraday Stelytec, 42400 Saint-Chamond ci-après dénommée *Société Organisatrice*, organise du 3 juin 2019 9H00 au 30 juin 2019 19H00 (heure de Paris) un jeu avec obligation d'achat intitulé « Grand jeu Grill Party » dont les modalités sont décrites dans le *Règlement* ci-dessous.

### 1. ACCES AU JEU

Le *Jeu* est accessible en se rendant sur [www.despi-le-boucher.com/jeu-concours](http://www.despi-le-boucher.com/jeu-concours)

### 2. PARTICIPATION

Ce *Jeu* est ouvert aux personnes ayant réalisé un achat auprès de la marque despi le boucher située dans les enseignes Grand Frais et/ou Provenç'halls ou sur le site Internet [www.despi-le-boucher.com](http://www.despi-le-boucher.com). Seules les personnes majeures sont autorisées à participer au *Jeu*.

Ne peuvent toutefois participer à ce *Jeu* les personnes salariées, employées ou collaboratrices de la *Société Organisatrice*, de ses filiales, ou de ses sous-traitants, leurs mandataires sociaux ou membres ainsi que les membres de leur famille ou les personnes vivant sous le même toit, et plus généralement toute personne ayant collaboré à l'organisation du *Jeu*.

Le *Jeu* est ouvert, aux personnes résidant en France métropolitaine. Plusieurs participations par personne seront acceptées.

La participation au *Jeu* implique l'acceptation sans réserve du présent *Règlement* dans son intégralité ainsi que des lois, Règlements et autres textes applicables en France.

Toute fraude aux dispositions ci-dessus énoncées entraîne l'invalidation du candidat.

La qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du *Joueur* conformément aux conditions de participation ci-après décrites.

### 3. DEROULEMENT DU JEU

Le *Jeu* est ouvert à compter du 3 juin 2019 9H00 (heure de Paris) et jusqu'au 7 juillet 2019 23h59 (heure de Paris), pour tout achat réalisé entre le 3 juin 2019 9H00 (heure de Paris) et le 30 juin 2019 19h00 (heure de Paris),

Le *Jeu* est exclusivement accessible sur Internet [www.despi-le-boucher.com](http://www.despi-le-boucher.com)

Le *Participant* devra se rendre sur le site [www.despi-le-boucher.com](http://www.despi-le-boucher.com) et s'inscrire sur un formulaire pour prétendre participer.

Dans ce formulaire, chaque *Participant* devra entrer les informations demandées et lisibles sur le ticket du rayon boucherie traditionnel.

Le *Participant* devra ensuite cocher ou non la case permettant l'inscription à la newsletter, ainsi que celle relative à la prise de connaissance et à l'acceptation du *Règlement*. Il cliquera ensuite sur la mention « valider ma participation ». Le *Participant* n'ayant pas accepté le *Règlement*, ne pourra participer au tirage au sort.

Toutes les informations inscrites dans le formulaire doivent être valides sous peine d'être exclu du *Jeu*.

### 4. DETERMINATION DES GAGNANTS

La date de clôture du *Jeu* est fixée au 7 juillet 2019 à 23H59 (heure de Paris).

A compter de cette date et heure, les *Participants* ne pourront plus prétendre s'inscrire sur le formulaire et participer au *Jeu*. Les inscriptions reçues seront alors sauvegardées.

Un tirage au sort parmi les inscriptions sera effectué le 10 juillet 2019 ou à toute date ultérieure. Le tirage au sort des 12 OptiGrill+ XL sera réalisé sous contrôle d'huissier, auprès de la SCP Fradin, Tronel, Sassard et associés - Huissier de justice à

Lyon – 1 Quai Jules Courmont BP 2039 – 69 226 Lyon cedex 2. Le tirage au sort des planchas Malaga sera réalisé au siège de la *Société Organisatrice*, à l'adresse mentionnée plus haut. Les bons de réductions de 5€ à valoir sur le site [www.despi-le-boucher.com](http://www.despi-le-boucher.com) seront distribués, par le biais de leur adresse électronique, à tous les *Participants* ayant validé leur inscription au *Jeu*.

Le tirage au sort déterminera les gagnants pour les gains définis. Les bulletins gagnants qui auront été tirés au sort pour les Optigrill+XL, ne seront pas remis en jeu. Cependant, les *Participants* ayant la possibilité de jouer plusieurs fois avec un ticket différent, peuvent se voir attribuer plusieurs lots.

Les *Participants* autorisent la *Société Organisatrice* à utiliser à des fins promotionnelles ou publicitaires, les informations stipulées dans le formulaire sur tout support et dans le monde entier, sans que cette autorisation ne puisse ouvrir d'autres droits que celui de recevoir les lots gagnés.

Aucune démarche ne sera faite à l'égard des perdants.

Toutes les informations devront être intégralement conformes aux informations enregistrées sur le formulaire d'inscription à la date de participation. Le cas échéant, la *Société Organisatrice* se réserve le droit d'annuler l'attribution du lot gagné.

**Les gagnants devront retirer leur gain entre le mardi 16 juillet 2019 et le dimanche 4 août 2019. Un mail sera envoyé aux gagnants pour les informer du résultat au plus tard le vendredi 12 juillet 2019. Les gagnants devront se rendre directement dans le point de vente indiqué dans le mail, afin de retirer leur gain.**

## 5. LOTS MIS EN JEU

Chaque *Participant* ayant validé sa participation sur le site, se verra remettre un bon de réduction d'une valeur de 5€ (cinq euros) à utiliser sur le site [www.despi-le-boucher.com](http://www.despi-le-boucher.com) pour un panier d'une valeur de 20€ (vingt euros) minimum.

10 Optigrill+XL (pour le réseau de magasins Grand Frais participants) et 2 Optigrill+XL (pour le réseau des magasins Provenc'halles participants) d'une valeur de 250€\* (deux cent cinquante euros) seront mis en jeu pour l'intégralité de leur réseau respectif.

5 planchas Malaga d'une valeur de 50€\* (cinquante euros) seront mises en jeu par magasin. 5 gagnants seront donc tirés au sort, par magasin.

Le retrait doit être effectué obligatoirement dans les magasins Grand Frais ou Provenc'halles participant à l'opération de la *Société Organisatrice*, sur présentation du mail d'information.

De manière générale, toute photographie, iconographie ou visuels représentant les gains sont à titre d'exemple indicatif, et ne constituent pas des représentations contractuelles des gains.

La *Société Organisatrice* se réserve le droit de remplacer le(s) lot(s) par un/d'autre(s) de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à quelque réclamation.

En cas d'impossibilité pour le *Participant* de profiter de son lot, il pourra en faire bénéficier la personne de son choix.

Les lots non réclamés redeviendront de plein droit et automatiquement, la propriété de la *Société Organisatrice*, à l'échéance citée ci-dessus.

\*Prix conseillé TTC, ni minimum, ni obligatoire, éco-participation incluse.

## 6. MAGASINS PARTICIPANTS

Magasins participants au sein des enseignes Grand Frais

Code	Libellé	Adresse 1	Adresse 2	Code Postal	Ville
61026	AHUY	Rue des Ruchottes		21121	AHUY
61055	ALENCON	Zone des Portes de Bretagne	Route d'Alencon	61250	CONDE SUR SARTHE
61040	ALES GARDONNET	Route de Nîmes		30100	ALES
61011	ALLONNES	ZA du Viviers - Route des Fondues		72700	ALLONNES ANDREZIEUX
60230	ANDREZIEUX	rue Dieudonné Costes - ZA La Gouyonnière Sud		42160	BOUTHEON
61059	ARGENS	Chemin de la Tuilière		83480	PUGET SUR ARGENS

61074	ARGONAY	Lieu dit "Sur Le Crêt"		74370	ARGONAY
61083	ARRAS	104 Avenue Winston Churchill		62000	ARRAS
60453	AVIGNON MISTRAL	zone commercial mistral 7	clos du Grand Fresquieres	84000	AVIGNON
61029	BALMA	ZAC de Balma Grammont, Ilot D3	Secteur Tuilerie	31130	BALMA
60065	BEAUNE	AV DE LA MALADIERE		21200	BEAUNE
60254	BEGLES	43 Rue des Freres Lumiere		33130	BEGLES
60224	BERGERAC	La Cavaille nord		24100	BERGERAC
61008	BESSONCOURT	Zone de la Porte de Belfort - 4 Avenue du Tilleul		90160	BESSONCOURT
60588	BEZIERS	16 Rue Zénobe Gramme		34500	BEZIERS
60252	BIARRITZ	2 Allee Robinson		64200	BIARRITZ
60255	BIZANOS	6-8 Rue du Bataillon de Joinville		64320	BIZANOS
60235	BOE		Lieu dit Moustan	47550	BOE
60903	BORNY	Rue des dinandiers		57070	METZ
59946	BOURGOIN BARBUSSE	Avenue H. Barbusse		38300	BOURGOIN
60211	BRIVE	41 Avenue Antoine Dubayle		19100	BRIVE
61063	BRUAY LA BUSSIERE	459 Rue Jean Joseph Etienne Lenoir	Batiment A	62700	BRUAY LA BUSSIERE
61004	CANNES	15/17 bd Michel Jourdan		06110	LE CANNET
61028	CARCASSONNE PAPIN	220 Boulevard Denis Papin		11000	CARCASSONNE
61042	CASTRES	20 Rue Jean Bories		81100	CASTRES
61069	CESSON SEVIGNE	15 Bis Rue de la Rigourdière		35510	CESSON SEVIGNE
61087	CHAMBLY	Rue Jean Renoir	ZAC La porte Sud de l'Oise	60230	CHAMBLY CHAMBRAY LES TOURS
61078	CHAMBRAY LES TOURS	85 Avenue Grand Sud		37170	CHAMBRAY LES TOURS
60247	CHANCELADE	2 Chemin du Prêtre		24650	CHANCELADE CHASSENEUIL DU POITOU
60244	CHASSENEUIL DU POITOU	1 Avenue des Grands Philambins		86360	CHASSENEUIL DU POITOU
60004	CHATENOY	Rue de la Guerlande		71880	CHATENOY
60907	CHOISEY	ZONE PARADIS L.D. ROUGELOTS		39100	CHOISEY
61037	CHOLET	ZAC de l'Ecuyère - Rue de l'Aubance		49300	CHOLET
59971	CLERMONT CROIX DE NEYRAT	240, Bd Clémentel	Ex. Garage Citroën	63000	CLERMONT FERRAND
60225	CLUSES	238 avenue Paul Béchet		74300	CLUSES
61052	COGOLIN NARCISSE	Les Garcinières	848 Avenue des Narcisses	83310	COGOLIN
60923	COLMAR	11 RUE EMILE SCHWOER		68000	COLMAR
61023	COLMAR SUD	110 Route de Rouffach		68000	COLMAR
61027	COLOMIERS	45 Chemin de la Salvetat		31770	COLOMIERS COUDEKERQUE BRANCHE
61075	COUDEKERQUE	49b-49e Route de Bergues		59210	COUDEKERQUE BRANCHE
60231	CRECHES / SAONE	Parc d'Activités Commerciales des Bouchandes		71680	CRECHES SUR SAONE
60909	CREUSOT HARFLEUR	AVENUE DE LA REPUBLIQUE		71200	LE CREUSOT
60226	CROLLES	669 Avenue Ambroise Croizat		38920	CROLLES
61024	DANJOUTIN	Rue Louis Pasteur		90400	DANJOUTIN
61085	DINARD / LA RICHARDAIS	ZAC de la Jannaie	22 rue de la Ville Biais - PA du Haut Lieu dit "devant La Voise"	35780	LA RICHARDAIS
61058	DOMANCY	Route des Lacs		74700	DOMANCY DOMMARTIN LES TOUL
61005	DOMMARTIN	ZAC du Jonchery		54200	DOMMARTIN LES TOUL
60257	DRUMETTAZ / CLARAFOND	123/183 Allée des Erables - La Peisse		73420	DRUMETTAZ / CLARAFOND
61003	ECHIROLLES GRUGLIASCO	13, avenue de Grugliasco		38130	ECHIROLLES
61047	ECOLE VALENTIN	Lieu-dit La Combe du Puits	Rue des Sources	25480	ECOLE VALENTIN
61031	EPAGNY	Rue de Mandallaz		74330	EPAGNY
61015	ESSEY LES NANCY	ZAC du Tronc - Rue Catherine Sauvage		54270	ESSEY LES NANCY

61041	FAMECK	ZAC de la Feltière		57290	FAMECK
60928	FEGERSHEIM	Rue de l'Artisanat	RN 83	67640	FEGERSHEIM
61077	FERIN	80 Route Nationale		59169	FERIN
60250	FERNEY / MEYRIN	Chemin du Bois Candide	Route de Meyrin - Lieu dit Pelong	01210	FERNEY VOLTAIRE
60929	FEVES	ZAC Euro Moselle	Lieu-dit la Mache	57280	FEVES
61056	FIRMINY LE MAS	29 Rue de l'Abattoir		42700	FIRMINY
60930	FORBACH	Rue de Guise		57600	FORBACH
61070	FOUQUIERES LES BETHUNES	RD 86	Rue du Faubourg Saint Pry	62232	FOUQUIERES LES BETHUNES
60029	FRANS - VILLEFRANCHE	1004 Route de Frans		69400	VILLEFRANCHE
60585	FROUARD / NANCY	ZAC du Saule Gaillard	2 rue de la Vallée - Lieu dit Corvée Milliant	54390	FROUARD
61080	GRAND QUEVILLY	28 Boulevard de Verdun		76120	GRAND QUEVILLY
61072	HENIN BEAUMONT	21 Chemin de Noyelles	Parc d'activités du Pommier	62110	HENIN BEAUMONT
61081	HYERES	Quartier Saint Martin	Route des Loubes	83400	HYERES
60924	KINGERSHEIM	4, rue de Montmorency		68260	KINGERSHEIM
61050	LA GARDE	Grand Frais - lieu-dit Le Clos - Rue Robespierre		83130	LA GARDE
61089	LA GLACERIE / CHERBOURG	Rue du Château d'eau	Cherbourg en Cotentin - La Glacerie Rond-point du 11 novembre 1918	50470	CHERBOURG
61053	LA SEYNE	255 Avenue Marcel Paul - RD 26		83500	LA SEYNE SUR MER
60240	LA TESTE DE BUCH	11-13-15-17 Avenue Binghamton		33260	LA TESTE DE BUCH
61060	LAVAL	15 Allée de la Chartrie		53000	LAVAL
61067	LAXOU	Avenue Boufflers		54520	LAXOU
60229	LE MONIAL	Les Charmes		71600	PARAY LE MONIAL
61044	LE PONTET	65, CHEMIN DU PERIGORD	ZAC TOUR BLANCHE	84130	LE PONTET
61088	LE VIEIL EVREUX	1186 Rue de Cocherel		27930	LE VIEIL EVREUX
60262	LES PENNES MIRABEAU	Lot A - RD 543	Lieudit "Le Petit Péage"	13170	LES PENNES MIRABEAU
60221	LES REMPARTS	ZAC des Etangs Est - Avenue des Peupliers		13920	SAINTE MITRE LES REMPARTS
60248	LESCAR PAU	88 Avenue de Pau		64230	LESCAR
60251	LESCURE D'ALBIGEOIS	Chemin de Gaillagues	Lieu dit La Barrière	81380	LESCURE D'ALBIGEOIS
61066	LIEVIN	Rue du 14 Juillet		62800	LIEVIN
60210	LIMOGES	16 Av Locarno		87000	LIMOGES
61030	LIMOGES GORDINI	34 Rue Amédée Gordini		87280	LIMOGES
61062	LIMOGES NEXON	156B Rue de Nexon		87000	LIMOGES
60246	LOMME	Rond Point du MIN de Lomme	ZA MIN Lille - 2eme Avenue, N° 10 à 14	59160	LOMME
60261	LONGVIC / DIJON	2 Rue du professeur Louis Neel		21600	DIJON LONGVIC
60228	LOZANNE	Lieu dit Vavre		69380	LOZANNE
60584	MALEMORT RIANTE BORIE	AVENUE DE LA RIANTE BORIE		19360	MALEMORT / CORREZE
60911	MARLY	ZAC DE BELLE FONTAINE		57157	MARLY
60580	MARSANNAY	146 Allée du Dr Lépine		21160	MARCANNAY
60258	MARSEILLE EINSTEIN	262 Rue Albert Einstein	ZAC du Pôle Technologique de Château Gombert	13013	MARSEILLE
60239	MERIGNAC	46 Avenue de la Grange Noire		33700	MERIGNAC
60460	MESSANCY	19 rue des Ardennes		6780	MESSANCY (Wolkrange) BELGIQUE
60237	MEYZIEU	1 Bd Ambroise Paré		69330	MEYZIEU
61035	MIONS	Route d'Heyrieux		69780	MIONS
61076	MONDEVILLE CAEN	49 à 57 avenue Pierre Mendès		14120	MONDEVILLE
61073	MONSWILLER	Zone Marlène - RD 421		67700	MONSWILLER
61019	MONTAUBAN	Avenue de Grande Bretagne		82000	MONTAUBAN

60007	MONTCEAU	Quai Jules Chagot		71300	MONTCEAU LES MINES
60232	MONTELMAR RN7	ZAC Les Portes de Provence - RN7		26200	MONTELMAR
59966	MONTLUCON	Parc Saint Jacques	Quai Louis Blanc	03100	MONTLUCON
61020	MONTPELLIER MEHUL	3056 Avenue Etienne Méhul		34000	MONTPELLIER
60925	MORSCHWILLER	70 rue de Mulhouse		68790	MORSCHWILLER LE BAS
61064	MOUGINS	667 Avenue Saint Martin		06250	MOUGINS
60912	NARBONNE	AVENUE D'ESPAGNE		11100	NARBONNE
61048	NICE	Chemin Auda	Quartier Lingostiere	06000	NICE
60901	NIMVIANDE GDV LES ABEILLES	C. Commercial Grand Frais - 1245 Rte. de Nimes- ZAC Abeilles		30000	NIMES
60243	NIORT	6 Rue Jean-Baptiste Berlier		79000	NIORT
61002	ORANGE COUDOULET	ZAC du Coudoulet		84100	ORANGE
60913	OYONNAX LA FORGE	11 RUE DE LA FORGE		01100	OYONNAX
60238	PERPIGNAN SUD	1935 Avenue d'Espagne	Lieu dit "Avenue d'Espagne"	66000	PERPIGNAN
60223	PERRIGNY	Zone d'Activités des Bréandes	Lieu-dit l'Ange	89000	PERRIGNY
61014	POINCONNET	154 Route de Montlucon		36330	LE POINCONNET
61034	PREMILHAT	Avenue des Martyrs		03410	PREMILHAT
60451	QUETIGNY	zac des Charrieres		21800	QUETIGNY
60259	QUIMPER	8 Rue Jules Verne		29000	QUIMPER
59972	ROANNE CHARLIEU	207, route de Charlieu		42300	ROANNE
60031	ROMANS ALLOBROGES	33 Av. des Allobroges		26100	ROMANS
60245	RONCQ	29 Boulevard d'Halluin		59223	RONCQ
61021	SALAISE / SANNE	ZAE Plein Sud		38150	SALAISE SUR SANNE
61079	SALON SZENTENDRE	Route d'Arles - 70 Allée de Szentendre		13300	SALON DE PROVENCE
61054	SARAN	977 Route Nationale		45770	SARAN
61049	SARGE LE MANS	Lot C - ZA de la Pointe		72190	SARGE LE MANS
61013	SARREBOURG	Rue de la Bièvre		57400	SARREBOURG
60920	SAUSHEIM	52 Route départementale n° 201		68390	SAUSHEIM
60922	SCHWEIGHOUSE	Rue de la Sabliere - Zone Industriel de Zinsel		67590	SCHWEIGHOUSE SUR MODER
60927	SELESTAT	Route de Colmar		68200	SELESTAT
60253	SEMEAC / TARBES	Chemin des Frai		65600	SEMEAC
60054	SEYNOD ANNECY	Avenue Henri Zanaroli		74600	SEYNOD
59965	SEYSSINS	9, avenue Henri Dunant		38180	SEYSSINS
60263	SOCHAUX	40 Rue de Pontarlier		25600	SOCHAUX
61038	SOYAUX	Avenue du Général de Gaulle - La Croix blanche		16800	SOYAUX
60242	ST BENOIT	91 Rue de la Chaume		86280	SAINT BENOIT
61086	ST CYR SUR LOIRE	1 Rue Thérèse & René Planiol		37540	SAINT CYR SUR LOIRE
61051	ST DENIS LES SENS	Avenue des Fonderies de Pont Mousson	2 B Rue des wagons	89100	SAINT DENIS LES SENS
61061	ST GERMAIN DU PUY	Route de la Charité		18390	SAINT GERMAIN DU PUY
61032	ST GERVAIS	ZAC des Clousots - Rue des Perrières		41350	SAINT GERVAIS LA FORET
61025	ST JULIEN EN GENEVOIS	4-6 Route de Lathoy		74160	SAINT JULIEN EN GENEVOIS
60256	ST PAUL LES DAX	36 Chemin de la Talence		40990	SAINT-PAUL-LES-DAX
60249	ST PIERRE DU MONT	105 Rue félix Arnaudin		40280	ST PIERRE DU MONT
61033	STE FOY LES LYON	9 Rue de la Libération		69110	SAINTE FOY LES LYON
61022	STRASBOURG	46 Rue Jean Giraudoux		67087	STRASBOURG
61065	TERVILLE	Zone "La Petite Oulette" Supergreen		57180	TERVILLE
60006	THIERS VARENNE	ZAC Thiers		63300	THIERS

61045	THONON PRE VERT	6 Rue Amédée de Foras		74200	THONON LES BAINS
60222	TIGNIEU JAMEYZIEU	Route de Crémieu - Lieu dit les 4 Buissons		38230	TIGNIEU JAMEYZIEU
60586	TINQUEUX	14 Rue Aristide Boucicaut		51430	TINQUEUX
61016	TOULOUSE	308, Avenue des Etats-Unis		31000	TOULOUSE
60236	TOULOUSE SUD	295 Route d'Espagne		31100	TOULOUSE
60241	TOURCOING	2 Chaussee Marcellin Berthelot Angle du 16 Rue du Champ de Tir & 19 Bd Louis XI		59200	TOURCOING
61068	TOURS	Av. Michel Grandou - Lieu-dit Moulin des Mounards		37000	TOURS
60227	TRELISSAC			24750	TRELISSAC
60900	VALVIANDE BOURG LES VALENCE	Dans magasin GRAND FRAIS	Montée du Long	26500	BOURG LES VALENCE VARENNES VAUZELLES
60452	VAUZELLES	ZA les comailles		58640	VAUZELLES
61071	VENETTE /COMPIEGNE	37 Avenue de l'Europe	Centre Commercial Venette	60280	VENETTE
61010	VERDUN	ZAC Verdun Sud		55100	VERDUN
61043	VICHY LES AILES	82 Allée des ailes		03200	VICHY
61039	VIERZON L'ARDILLAT	Lieu-dit l'Ardillat		18100	VIERZON SAINT PRIEST EN JAREZ
59930	VILLARS	7 Rue René Coty		42270	VILLARS
61082	VILLENEUVE D'ASCQ	5 Rue de la Ladrie / Rue J. Jaures		59590	VILLENEUVE D'ASCQ
61017	VIRIAT	GDV 44 rue du Plateau		01440	VIRIAT
60260	VITROLLES	7 Rue de Madrid		13127	VITROLLES
61018	VOIRON	ZONE DES BLANCHISSERIES		38500	VOIRON
60916	VOUJEAUCOURT	Z.A.C. DE LA CRAY		25420	VOUJEAUCOURT
61084	WASQUEHAL	10 Rue Jean Jaurès		59290	WASQUEHAL
61057	YZEURE	Rue du Mille Pertuis		03400	YZEURE

#### Magasins participants au sein des enseignes Provenc'halles

Code	Libellé	Adresse 1	Adresse 2	Code Postal	Ville
60158	AMBERIEU	Magasin Provenc'Halles	Avenue Léon Blum	01503	AMBERIEU EN BUGEY
60165	AUBIERE GOURGAT	Magasin Provenc'Halles	20 avenue de Cournon	63170	AUBIERE
60027	BOLLENE	Magasin Provenc'Halles	26 Rue du Colonel Fabien	84500	BOLLENE
60163	CABESTANY GUERIDO	Magasin Provenc'Halles	Mas Guerido - 4 avenue Marie Curie	66330	CABESTANY
60511	CANNET DES MAURES	Magasin Provenc'Halles	Quartier Tourelle - RN 7	83340	CANNET DES MAURES
60161	CAVAILLON	Magasin Provenc'Halles	919 Avenue du Cheval Blanc	84300	CAVAILLON
60167	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	Croisement RD 568 & Bd Valampe		13220	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES
60152	COUBLEVIE	Magasin Provenc'Halles	Quartier grand plan menu	38500	COUBLEVIE
60164	DAVEZIEUX	Magasin Provenc'Halles	Zone du Mas	07430	DAVEZIEUX
60512	DIGNE	Magasin Provenc'Halles	Z.I. ST-Christophe, R.N. 85	04000	DIGNE LES BAINS
59961	FEURS	Magasin Provenc'Halles	Chemin de la Barre	42110	FEURS
60162	FOS / MER	Magasin Provenc'Halles	135 Avenue Georges Pompidou 10 Avenue des Portes Occitanes - Route de Clermont	13270	FOS SUR MER
60171	GANNAT	Magasin Provenc'Halles		03800	GANNAT
60173	GUERET	Le Petit Bénédicte & Corbigny		23000	GUERET
60169	LATRESNE	Magasin Provenc'Halles	38 Chemin du Port de l'Homme	33360	LATRESNE
60499	MAURIENNE	Magasin Provenc'Halles	- Rue du plan Pinet	73300	ST JEAN DE MAURIENNE
60168	PERREUX	Magasin Provenc'Halles	Le Pont des Rhins Ouest, Z.C. les Plaines	42120	PERREUX
60026	PONT ST ESPRIT	Magasin Provenc'Halles	190 Avenue du Général de Gaulle	30130	PONT SAINT ESPRIT
60518	RIVE DE GIER	Magasin Provenc'Halles	5 rue Dorian	42800	RIVE DE GIER

60166	SORBIERS	Magasin Provenc'Halles	2 Rue de la Vaure	42290	SORBIERS
59921	ST CHAMOND	Magasin Provenc'Halles	Rue de la Reclusiere	42400	SAINT CHAMOND
60151	ST JEAN DE SOUDAIN	Magasin Provenc'Halles	Lieu dit les marais Route Départementale 1	38110	SAINT JEAN DE SOUDAIN
60521	ST MARCELLIN	Magasin Provenc'Halles	R.N. 92	38160	SAINT MARCELLIN
60170	USSEL TURGOT	Magasin Provenc'Halles	38 avenue Turgot	19200	USSEL
60172	UZES	1087 Route de Nimes		30700	UZES

## 7. DEPÔT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le Règlement complet du Jeu, ainsi que ses documents d'annonce, sont déposés à la SCP FRADIN TRONEL SASSARD – Huissier de justice à Lyon – 1 Quai Jules Courmont BP 2039 – 69 226 Lyon cedex 2

Il est consultable sur le site [www.despi-le-boucher.com](http://www.despi-le-boucher.com).

Une copie peut être obtenue gratuitement auprès de la *Société Organisatrice* sur simple demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessous :

Viverio  
Grand Jeu Grill Party  
3 allée Michaël Faraday  
Stelytec  
42 400 Saint-Chamond

Il ne sera répondu à aucune autre demande orale concernant le *Jeu*.

## 8. COMMENT SE FAIRE REMBOURSER LES FRAIS DE PARTICIPATION AU JEU

En considération des services actuellement disponibles sur le marché, qui permettent une connexion Internet entièrement gratuite (ladite gratuité incluant celle des frais de télécommunication pour une durée suffisante à la participation du jeu), la *Société Organisatrice* constate qu'aucun débours n'est nécessaire pour participer au jeu.

Si toutefois, tel n'est pas le cas pour le *Participant* et qu'un débours était nécessaire ou si l'évolution des offres de services ou de la technique dans tout ou partie du territoire français rendait impossible une telle gratuité, les frais de participation au jeu des internautes concernés seraient remboursés sur simple demande dans les conditions suivantes :

Les frais de connexion et d'affranchissement de la demande de remboursement seront réglés par virement exclusivement.

Pour obtenir le remboursement, le joueur doit envoyer, dans les quarante-huit heures suivant la date de participation du joueur au *Jeu*, (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : Viverio – Grand Jeu Grill Party - 3 allée Michaël Faraday – Stelytec - 42 400 Saint-Chamond, sur papier libre, une lettre de demande de remboursement, et joindre, pour permettre toute vérification, les documents ci-joint :

- une photocopie d'une pièce d'identité
- un RIB (Relevé d'Identité Bancaire)
- une photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF-GDF, France Telecom, de moins de 3 mois)
- le nom
- la date et l'heure d'envoi du bulletin de participation.

Le montant des photocopies nécessaires sera remboursé sur la base forfaitaire de 0.07 euros TTC par page nécessaire.

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane du joueur ayant validé le bulletin pour lequel il est demandé le remboursement des frais de connexion.

Toute demande incomplète, erronée, envoyée à une mauvaise adresse ou par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Si le joueur exige d'être remboursé pour plusieurs participations à différents jeux, il doit envoyer des demandes de remboursement séparées. Chaque participation fera l'objet d'une demande de remboursement et d'un courrier spécifique.

Par ailleurs, un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du joueur, sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

La *Société Organisatrice* se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'elle estimerait utile, de demander tout justificatif et d'engager le cas échéant, toute poursuite.

Les frais de connexion, et ceux d'affranchissement pour cette demande, seront remboursés généralement dans un délai de trente jours suivant la réception de la demande, selon les modalités suivantes :

- pour les frais de connexion : sur la base d'un temps de connexion suffisant, estimé à 5 minutes de communication locale, pour participer au *Jeu* et compléter son bulletin de participation.
- pour les frais d'affranchissement liés à l'envoi d'une demande de *Règlement* : sur la base du tarif « lettre lent » en vigueur.
- pour les frais d'affranchissement et de copie liés à l'envoi de la demande de remboursement : sur la base du tarif « lettre lent » en vigueur et d'un forfait de 0,07 EUR par page photocopiée, dans la limite du nombre de pages strictement nécessaire.

## 9. CONTESTATIONS

La participation à ce *Jeu* implique l'acceptation sans restriction, ni réserve des modalités du *Jeu* ainsi que du présent *Règlement*, et les participants renoncent à toute contestation à ce titre.

La *Société Organisatrice* se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent *Règlement* ou aura tenté de le faire. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant.

Le présent *Règlement* ainsi que le *Jeu* sont soumis aux dispositions de la loi française.

## 10. LIMITATION DE RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la *Société Organisatrice* au titre des gains offerts à la suite du tirage au sort est expressément limitée à la description de ces gains au sein du présent *Règlement*, à l'exclusion de toute autre responsabilité quelle qu'elle soit.

En conséquence, la *Société Organisatrice* ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;

La responsabilité de la *Société Organisatrice* ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.

La *Société Organisatrice* se réserve la faculté d'exclure un joueur de sa participation au *Jeu*, objet du présent *Règlement*, en cas de non respect de sa part de l'une des quelconques dispositions du présent *Règlement* ou de manquement aux lois et règlements en vigueur.

## 11. DUREE – MODIFICATIONS

Le *Règlement* s'applique à tout Joueur qui participe au *Jeu* en remplissant le formulaire sur [www.despi-le-boucher.com](http://www.despi-le-boucher.com).

La *Société Organisatrice* se réserve la possibilité d'apporter toute modification au *Règlement* à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

La *Société Organisatrice* se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le *Jeu*, de le proroger, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler. En ce cas, la responsabilité de la *Société*

*Organisatrice* ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les joueurs ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte. Des additifs et modificatifs peuvent alors être publiés pendant la durée du jeu et les participants ne pourront réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

En cas de modification des dates, les nouvelles dates et les nouveaux lots correspondant seront mentionnés sur le Site.

Toute modification du *Règlement* donnera lieu à un nouveau dépôt à l'étude de la SCP, sus-indiquée, et entrera en vigueur à compter de son dépôt en l'étude d'huissier de justice et tout Joueur sera réputé l'avoir acceptée du simple fait de sa participation au *Jeu*, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout Joueur refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au *Jeu*.

La *Société Organisatrice* se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

En cas de manquement de la part d'un Joueur, la *Société Organisatrice* se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

## **12. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)**

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), et notamment à l'article 34 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque *Participant* dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant qu'il peut exercer auprès de la *Société Organisatrice*, ou en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [boucherie@despi.fr](mailto:boucherie@despi.fr)

Toutes les informations recueillies via ce jeu concours sont destinées à la gestion du jeu concours, à satisfaire aux obligations légales ou réglementaires et à permettre à la *Société Organisatrice* également de vous adresser ses offres commerciales et informations sur ses produits par messagerie électronique.

Toutefois, les données personnelles des *Participants* n'ayant pas coché la case « Je souhaite recevoir les promotions et l'actualité de mon boucher » ne sont destinées qu'à la gestion du jeu concours (envoi du bon de réduction de 5€, tirage au sort et prise de contact en cas de gain).

Ces informations sont exploitées par le Service Marketing de Viverio via le responsable du service Communication-Marketing. Les données personnelles du *Participant* ne sont pas destinées à être transmises en dehors de l'Union Européenne, ni à être vendues ou cédées à une entreprise tierce. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 3 ans.

Le service Marketing de Viverio est responsable du traitement des données personnelles concernant le *Participant*.

## **13. CONVENTION DE PREUVE**

Il est convenu que, excepté dans le cas d'erreur manifeste, la *Société Organisatrice* pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la *Société Organisatrice*, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Joueurs s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la *Société Organisatrice* dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### **14. INTERPRETATION**

Toute question d'application ou d'interprétation du *Règlement*, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la *Société Organisatrice* dans le respect de la législation française.

#### **15. MARQUES DEPOSEES**

Despi Le Boucher et Despi'Clic sont des marques déposées de la société Viverio SAS.

Le logo Despi Le Boucher et Despi'Clic sont des marques déposées de la société Viverio SAS.